

POLICIERS ADJOINTS : LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Tu viens de recevoir ta convocation pour intégrer la 277ème promotion de Gardien de la Paix.

À ce titre, UN1TÉ te rappelle que tu peux solliciter l'ouverture et l'alimentation du CET sous certaines conditions.

OUVERTURE :

À tout moment, à condition d'avoir accompli au moins une année de service en qualité d'agent de la fonction publique (ENP comprise).

ALIMENTATION :

À défaut de texte précis en la matière, la règle du prorata du temps passé en service avant l'entrée en école sera appliquée.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n°2002-634 du 29 avril 2002
- Arrêté du 28 août 2009
- Instruction du 15 décembre 2016



Une difficulté ?
Prends contact avec ton délégué **UN1TÉ**